Chapitre 6

Sports et sportifs en Aquitaine : de l'étatisation à l'émergence d'un contre-modèle

par Jean-Paul Callède*

Le régime de Vichy porte « l'étatisation du sport à son apogée historique [1] » selon la formule de Robert Paxton. Une telle expérience, pour le moins singulière, a fait l'objet de quelques travaux qui sont autant de références indispensables [2]. Cette contribution se propose d'une part de repérer quelques traits caractéristiques de la réorganisation du sport à Bordeaux et dans le Sud-Ouest, sans négliger une certaine forme de structuration territoriale, et d'analyser d'autre part l'adaptation des clubs sportifs, de leurs dirigeants, voire même des collectivités locales à l'interventionnisme autoritaire de l'État. Les tensions caractérisant les relations entre l'État et la société civile, dont les clubs sont un élément constitutif, méritent d'être évoquées. De même, il convient d'apporter quelques éléments au débat sur le rôle des sportifs dans la Résistance. Ces différentes dimensions ne doivent pas faire oublier le contexte du moment : la division du pays en plusieurs zones, l'occupation allemande, les pénuries, les lois d'exclusion, l'absence des hommes jeunes, qui sont retenus prisonniers en Allemagne ou réquisitionnés au titre du STO, infléchissent progressivement la réalité vécue du sport.

La réorganisation politique du sport et son impact en Aquitaine

Une Révolution nationale intégrant le sport et l'éducation physique

Avec la défaite et l'Occupation, le sport s'impose comme un enjeu essentiel pour le nouveau régime, résolu de remodeler profondément la société. L'éducation et l'encadrement de la jeunesse deviennent dès lors une priorité : il faut former de jeunes hommes obéissants, dévoués au chef, sains de corps et d'esprit. Bref, la Révolution nationale veut en finir avec le Front populaire, le gouvernement des loisirs et des congés payés, tenu pour responsable d'un desserrement des mœurs, accusé d'avoir mené la France à la défaite.

Le 13 juillet 1940, Jean Borotra, le champion de tennis natif d'Arbonne dans les Basses-Pyrénées et polytechnicien de formation, est nommé Commissaire général à l'éducation physique et aux sports. Son témoignage apporte des précisions sur les circonstances :

* Chargé de recherche au CNRS, GEMASS (Paris) et Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.

« J'ai bien vu le maréchal Pétain le 13 juillet 1940, trois jours après sa nomination à la tête de l'État. Il m'a confié la mission suivante : "former une jeunesse française plus forte à tous égards, mieux préparée pour la vie et prête à répondre à tous les appels que pourra lui adresser le Pays" [...]. Le maréchal Pétain me dit : "Commencez immédiatement". Il n'y eut pas de protocole d'accord ; il n'y avait pas lieu d'en avoir, ma mission était très étendue mais parfaitement claire[3]. »

Créé le 7 août 1940, le commissariat est d'abord rattaché au secrétariat d'État à la famille et à la jeunesse, dont le titulaire n'est autre que Jean Ybarnégaray, basque de naissance comme Borotra, particulièrement averti des questions sportives. Membre du gouvernement, c'est lui qui conseille au Maréchal de confier à Jean Borotra cette vaste tâche. À la suite du remaniement ministériel du 6 septembre 1940, le nouveau Commissariat général à l'éducation générale et aux sports (CGEGS) est rattaché au secrétariat d'État à l'instruction publique. Ce changement traduit un nouvel enjeu : lier l'éducation physique et sportive à l'éducation générale, telle qu'entend la promouvoir le régime au sein des établissements scolaires et universitaires.

La restructuration administrative et politique voulue par le régime de Vichy se caractérise par un interventionnisme étatique autoritaire qui introduit des changements radicaux dans l'organisation sportive à l'échelle de la région. Dans les mois qui suivent, le commissariat bénéficie de services structurés et peut s'appuyer rapidement sur un corps d'inspection (6 postes d'inspecteurs généraux, 20 d'inspecteurs principaux, 80 d'inspecteurs départementaux) et un effectif d'éducateurs qui, outre les enseignants, compte 700 moniteurs[4]. C'est dire que la région Aquitaine, pour chacun des départements qui la constituent, dispose de services qui, en principe, peuvent se référer aux orientations préconisées par la loi du 20 décembre 1940, dite *Charte des sports*. Cette loi restructure le mouvement sportif, consacrant l'intervention de l'État dans le sport, avec l'obligation de l'agrément et de l'affiliation à une fédération reconnue par l'État ; elle porte atteinte à la loi du 1er juillet 1901 sur la liberté d'association et introduit des mesures discriminatives. Si les instructions officielles du 1er juin 1941 établissent les fondements idéologiques et pratiques de l'éducation générale et sportive, les déclarations officielles qui les relayent (discours, conférences, communiqués...) sont à dire vrai un bric-à-brac de poncifs et d'érudition approximative.

Cette Révolution nationale repose sur une doctrine qui présente un double caractère. Spirituellement, elle se réclame de la civilisation chrétienne tandis que le second trait, résolument politique, l'impose en réaction contre les conceptions démocratiques de la IIIe République. Ces aspects se retrouvent dans l'organisation de la pratique du sport et de l'éducation physique. L'ordre administratif, structuré de manière pyramidale, s'impose comme un modèle d'organisation strict, auquel le mouvement sportif associatif n'est pas habitué. À des aspects qui peuvent apparaître au premier abord comme un progrès dans l'avènement d'une conception moderniste du sport (une éducation physique pour tous, avec l'encouragement de la pratique féminine, l'instauration du contrôle médical sportif, celle de l'assurance sportive, la professionnalisation de l'encadrement...) viennent s'ajouter des accents nostalgiques quant à la valorisation de la tradition et des terroirs. Les jeux villageois traditionnels, les danses folkloriques sont encouragés. Jusqu'au rugby à quinze qui entend valoriser ce passéisme originel : un esprit et des racines authentiques tels que l'entend le toulousain Paul Voivenel, tentant aussi de faire oublier l'amateurisme marron et le mercantilisme qui caractérisent la pratique du ballon ovale depuis déjà deux décennies.

« Pour l'heure, le Commissariat s'est donné un mot d'ordre : "Un terrain de jeux dans chaque village, chaque bourg" » rappelle Jean-Louis Gay-Lescot, avec une formule pastichant quelque peu le principe de Léo Lagrange : « Partout où existe une école, doit exister un terrain de jeux[5] », image reprise par Borotra dans son discours prononcé à la radio de Vichy le 7 septembre 1940.

Le quadrillage administratif de l'organisation sportive

Ce quadrillage se vérifie dans plusieurs domaines, à commencer par la mise en place des délégués régionaux du Commissariat général, des organismes de formation des cadres et/ou des centres spécialisés. À la tête de l'académie de Bordeaux est nommé un délégué régional (M. Duché), installé au n° 5 du cours de l'Intendance à Bordeaux, assisté de deux délégués adjoints (MM. Castaignet et Bioussa) et d'un délégué départemental (M. Helé), installé au n° 24 de la rue Lormand, à Bayonne, pour les Landes et les Basses-Pyrénées (partie occupée) secondé bientôt par un délégué adjoint (M. Valdeyron). La ligne de démarcation détermine le découpage des territoires des comités sportifs. Cette réorganisation est réalisée en tenant compte également des instructions du Commissariat général.

Le fleuron des nouveaux établissements du commissariat est sans nul doute le Centre national des moniteurs et athlètes, installé au Fort carré d'Antibes, qui ouvre ses portes le 12 janvier 1941 après des semaines de réhabilitation du site. Cette structure civile, relevant du seul ministère de l'Instruction publique ne doit pas faire oublier la prestigieuse école de Joinville, ou ce qu'il en reste en cette période de défaite militaire et d'occupation allemande. Après juin 1940, une armée française réduite à 100 000 hommes se reconstitue dans le sud du pays et en Outre-mer. L'état-major de l'armée envisage le remplacement de l'École de Joinville, dont la disparition se fait cruellement sentir, en créant en septembre 1941 l'École d'instruction militaire et sportive de Pau (EIMS). Quelques anciens Joinvillais rejoignent Pau, y apportant leurs solides connaissances militaires et sportives. Pour bien marquer la continuité de la nouvelle école de Pau, son stade d'honneur reçoit le nom de « Capitaine Lartigue », Joinvillais glorieusement tué en 1940. L'École de Pau, qui va fonctionner pendant treize mois, fait preuve d'une activité soutenue, organisant trois stages de formation des cadres militaires (incluant chacun deux séjours en haute montagne), six stages d'information ayant accueilli plus de 600 officiers et élèves des grandes écoles militaires, et trois autres stages de perfectionnement des instructeurs des centres régionaux d'IMS installés en Afrique du Nord et dans les colonies [6]. La dissolution de l'armée en novembre 1942 entraîne la transformation de l'école, qui a pour appellation exacte Centre d'éducation physique et sportive de l'armée, en un Centre régional d'éducation générale et sportive (CREGS).

À Pau, tout comme à Antibes, Paris ou Nancy, des stages permettent rapidement la formation de moniteurs sportifs d'État, conformément aux nouvelles directives. 196 nouveaux moniteurs (dont 12 monitrices) sont ainsi reçus, à l'issue des stages qui se déroulent du 26 janvier au 12 avril 1941 dans la capitale du Béarn. Pour autant, le principal CREGS de la région est installé à Talence, commune de l'agglomération bordelaise, dans le domaine du château Monadey situé en bordure de l'axe routier Bordeaux-Bayonne, bien desservi par le tramway. Une évaluation immobilière est effectuée en 1941. Cette pièce est accompagnée d'autres documents administratifs par lesquels les vendeurs certifient qu'ils sont de race aryenne [7].

Dès mars 1941, le commissaire Borotra s'intéresse à l'organisation de ces centres régionaux. Une circulaire du 3 mars, signée du directeur de l'équipement sportif, Georges Glasser (polytechnicien et champion de tennis), définit les conditions d'accueil des stagiaires : élèves-maîtres se destinant à l'enseignement primaire et instituteurs en fonction. Le texte mentionne l'effectif de stagiaires élèves-maîtres que l'académie de Bordeaux doit accueillir : 107 hommes et 110 femmes.

Dans un premier temps, l'organisation provisoire du Centre régional s'appuie sur l'existant. L'établissement, qui ouvre ses portes en 1942, est précédé par la mise en place d'une solution provisoire. Sous cette formule initiale, le centre de Bordeaux est inauguré officiellement le 18 août 1941, en présence du recteur Lhirondelle, de l'inspecteur d'académie Audrain, du colonel Duché, inspecteur régional de l'EG, et du directeur du centre M. Brès. 116 stagiaires, « cinquante pour cent de l'effectif réel des Normaliennes et des Normaliens de l'Académie », sont regroupés pour suivre cette nouvelle formation générale et sportive [8]. Les

stagiaires (probablement les hommes) sont logés au lycée Michel de Montaigne de Bordeaux. Ils utilisent le stadium universitaire de Talence, les installations sportives municipales de Bordeaux, classées parmi les plus belles d'Europe. Des contacts sont établis avec le professeur Roger Fabre, directeur de l'Institut d'éducation physique (rattaché à la faculté de médecine de l'université de Bordeaux), dont l'assistante au laboratoire de Physiologie est le docteur Gilberte Rougier. Quelques-uns des premiers cours théoriques se déroulent sans doute dans les locaux de l'école primaire supérieure de la rue du commandant Arnoud. Il existe d'ailleurs une photographie officielle de ce premier stage, prise dans la cour du groupe scolaire, vraisemblablement lors de la clôture du stage. Les autorités posent assises au premier rang, et au second plan se trouvent les stagiaires : jeunes femmes d'un côté, jeunes gens de l'autre, avec leur encadrement respectif prolongeant le premier rang [9]. Notons la présence de Marie-Thérèse Eyquem, native de La Teste-de-Buch en Gironde, nommée par Borotra directrice des sports féminins au CGEGS le 17 août 1940.

Francis Le Dû a pu recomposer minutieusement la procédure d'acquisition du domaine Monadey, à Talence. Il note même que le projet d'aménagement d'un établissement bordelais est provisoirement abandonné, le directeur régional à l'éducation générale et sportive étant invité à interrompre ses négociations, sans doute du fait de la mise en place de l'école de Pau. Cependant, la réquisition du domaine Monadey, d'une superficie de 41 hectares, est prononcée par arrêté préfectoral du 11 avril 1942. Le projet a mis du temps pour aboutir. La réhabilitation des bâtiments et l'aménagement des terrains d'exercice sont entravés par les difficultés matérielles. Les installations sportives prévues pour équiper l'établissement, qui n'ont rien d'exceptionnel, sont livrées très progressivement, sous la surveillance des autorités allemandes. Les matériaux disponibles sont comptés. En 1943, le CREGS de l'académie de Bordeaux accueille les élèves instituteurs durant l'été, les instituteurs titulaires pendant l'année scolaire. « Ces stages sont obligatoires et regroupent quatre départements : Gironde, Landes, Basses-Pyrénées, Dordogne, chaque enseignant étant responsable d'un département [...]. La liberté de circulation connaît de nombreuses limitations du fait du découpage en zones et de l'occupation militaire [10]. »

La région abrite deux autres établissements à vocation régionale : le centre de Périgueux, réservé à la police, et le centre nautique de Socoa, installé sur le littoral de la Côte basque, souvent cité en exemple. Dans ce cas, l'enjeu éducatif est de rendre la pratique de la voile accessible à tous, y compris à la population scolaire, tout en sollicitant la marine en matière d'équipement et d'encadrement, entre autres par la mise à disposition d'officiers et d'officiers mariniers nécessaires à l'instruction. La voile est restée jusque-là l'apanage d'un petit nombre de privilégiés et le commissariat a sans doute l'intention de changer cet état de fait. Le centre de Socoa définit trois modules d'instruction : la pratique de l'aviron, la maîtrise théorique de la voile, l'apprentissage de la technique et de la tactique de la régate. Nommé inspecteur des centres de formation nautique, le commandant Rocq veut que la France puisse conserver son rang parmi les grandes nations maritimes [11]. L'arrière-pensée est peut-être, également, au-delà du prétexte de la voile de plaisance, de procurer à la Jeunesse une formation éducative exigeante (comme c'est le cas avec les Chantiers de jeunesse) et de maintenir mobilisés des officiers de l'armée en attendant que la situation tourne au désavantage de l'occupant.

Retenons deux aspects indispensables pour bien comprendre la réalité du sport dans le contexte de Vichy. Les directives impulsées par le centralisme administratif ne sont pas nécessairement exécutées avec la promptitude souhaitée par le pouvoir en place, au niveau des clubs ou dans les établissements scolaires. En outre, le cas échéant, la façon d'aborder la question des sports reflète une adhésion à des valeurs qui dissipe tout risque de confusion ou d'amalgame entre les pseudo-analyses répandues au niveau de l'État d'une part, et des études sérieuses d'autre part. Examinons par exemple la plaquette *Les sports et l'éducation de la Jeunesse* produite en 1941 par le docteur Jean-Max Eylaud, signée par ce dernier en qualité de médecin-conseil de la Caisse primaire départementale des assurances sociales de la Gironde [12].

L'exposé est de facture universitaire, sans la moindre allusion aux directives administratives du moment. L'avant-propos, signé par le professeur Roger Fabre, professeur de physiologie à la faculté de médecine et directeur de l'Institut d'éducation physique de Bordeaux, est du même style. En revanche, la pompeuse préface du colonel Duché est un florilège de références obligées de la nouvelle éducation générale et sportive [13]. Visiblement, l'administration a cherché à récupérer une analyse de qualité que le docteur Eylaud destinait à un tout autre usage.

En janvier 1942, le CGEGS fait un bilan de la passation du Brevet sportif national (qui reprend la formule du Brevet sportif populaire créé par Léo Lagrange). Pour la zone occupée, l'académie de Bordeaux arrive en tête, du point de vue des succès enregistrés. Pour l'année 1941, sur 25 545 candidats qui se sont présentés aux épreuves du BSN, 21 227 ont été reçus, soit un pourcentage de réussite de l'ordre de 86,5 %.

Les clubs sportifs, les jeux traditionnels et les sports régionaux

Les clubs se trouvent rapidement placés dans un rapport de nette subordination vis-à-vis de l'administration des sports. La loi de 1901 sur la liberté d'association est remplacée par une série de décisions administratives. Pour obtenir une licence dans l'une des fédérations existantes, « chaque pratiquant devra désormais avoir subi avec succès les épreuves du Brevet sportif national [14] ». En vue de publier un annuaire des sports, le Comité national des sports (CNS) procède à une enquête détaillée en décembre 1941. « Les sociétés en activité doivent obligatoirement, dans les plus brefs délais, remplir le questionnaire » et l'adresser au CNS tandis que le commissariat général se lance dans un « inventaire national des installations sportives [15] ». Un avis à l'attention des propriétaires, locataires et usagers d'installations sportives de toute nature rappelle la date limite à laquelle devront être faites les déclarations, soit le 1er janvier 1942. Passé ce délai, les contrevenants seront passibles de poursuites judiciaires. L'intention de généraliser le contrôle médical au niveau des clubs prend elle-même un tour contraignant. Cette mise en administration du sport a le style d'un conditionnement psychologique. Le sommet est atteint avec l'entrée en vigueur de l'obligation, pour tout sportif, de disposer d'une carte sportive : une mesure prévue dans la Charte des sports (loi du 20 décembre 1940). « La carte sportive sera désormais l'acte civil du sportif pratiquant. Déjà les fédérations ont établi un immense fichier dont les licences constituent les pièces principales [16]. » Quelques semaines plus tard, un encadré imprimé en caractères gras, insiste sur « les sanctions très graves prévues à l'article de ladite loi à l'égard de ceux qui persisteraient à ne pas vouloir la respecter [17] ». Désormais la manie organisationnelle du commissariat se double d'accents paranoïaques alors que les associations sportives s'abritent avec ingéniosité derrière les difficultés d'ordre matériel qui empêchent d'être rapidement efficace.

Le commissariat soutient la formule des fêtes sportives et celle des démonstrations gymniques et sportives. La méthode naturelle de Georges Hebert, sur laquelle s'appuie la doctrine nationale de l'éducation physique, est également mise en scène, ainsi que les danses folkloriques et le chant choral. Curieux mélange de modernisme et de traditionalisme vertueux. Les terroirs sont à l'honneur. Si l'on s'en tient à l'idéologie officielle, le pétainisme paraît s'accommoder d'un régionalisme aux accents de ruralité qui se retrouve dans une certaine imagerie des jeux et des sports régionaux. La revue *Le Sud Ouest Économique*, par exemple, sacrifie quelque peu à cet usage, avec sobriété, dans son numéro 339 de décembre 1943. Les jeux traditionnels sont évoqués par le texte « Course landaise » de Joseph de Pesquidoux, illustré par une photographie d'écarteur landais et par deux textes traitant de la pelote basque : « Le jeu de la pelote basque » du révérend-père Pierre Lhande et « Une partie de pelote basque » de Joseph de Pesquidoux. Une gravure de Robert Cami « Avant la partie » et une peinture à l'huile de Ramiro Arrué « Le repos des pelotaris » illustrent ces textes. Les dirigeants et les clubs concernés ne cèdent pas à la facilité. Les championnats de France de pelote basque, dont la fédération est dirigée par Jean Ybarnégaray, ont été interrompus en

1939 et durant l'année suivante. La grande semaine qui consacre les champions de l'année se déroule à nouveau au mois d'août 1941, avec un programme réduit, en plusieurs localités du Pays basque. Dans le Sud-Ouest, les adeptes de la pelote basque, des différents jeux de quilles ou des courses landaises ne font pas preuve d'un opportunisme de mauvais goût.

Dirigisme étatique et inconséquences de la politique sportive

En finir avec l'incurie ambiante et le professionnalisme dans le sport

L'action du commissariat ne se limite pas aux domaines qui viennent d'être présentés et il importe de ne jamais perdre de vue la chronologie des quatre années du gouvernement de Vichy pour comprendre la perte de crédibilité, plus ou moins rapide en fonction des domaines ou des secteurs d'action considérés, que connaît le régime et la politique sportive qu'il entend imposer. À ses débuts, l'orientation politique envisagée par Vichy pour le sport est un curieux mélange de certaines idées défendues par le Front populaire et d'une volonté de marquer une rupture décisive avec le passé. Le nouveau commissariat « doit, pour sa part, contribuer à rétablir de l'ordre dans les habitudes des Français [18] ». Il s'agit de combattre tous les excès (professionnalisme, abus de la compétition, fascination pour les records spectaculaires...) coupables « d'avoir altéré le véritable esprit sportif et d'avoir provoqué chez certains, le surmenage, chez d'autres, le découragement [19] ». Ce qui n'empêche pas certains dirigeants de clubs d'opter fermement pour un changement radical. Citons pour illustration l'argumentation de l'auteur, resté anonyme, d'une brochure *Note pour une réorganisation future du sport en France* [20]. Les « erreurs du passé, telles qu'elles sont énumérées par l'auteur du document, dénoncent l'action de l'État clairement identifiable aux années du Front populaire. L'État n'a rien fait jusqu'ici que de gêner ou détruire ce que l'initiative privée avait édifié. Il a introduit dans la jeunesse et le dynamisme du sport, deux freins : le fonctionnarisme et la politique ». L'analyse date de début juillet 1940 ; notre exégète n'est pas encore au bout de ses surprises et déceptions ! Ajoutons que plusieurs sociétaires du club vont s'impliquer bientôt dans la Résistance locale.

Le commissariat aux sports s'engage très tôt dans la croisade contre le professionnalisme dans le sport. Pour le nouveau régime en place, l'argent et le sport ne font pas bon ménage. Ils s'excluent mutuellement et il convient de revaloriser la pratique en amateur qui, seule, est compatible avec l'expression d'un idéal moral. On reconnaît là une problématique répandue, derrière laquelle se sont abritées plusieurs fédérations, dont celles de l'athlétisme ou du rugby à XV, dans l'entre-deux-guerres, alors que dans les faits il était devenu indispensable pour les clubs d'aider financièrement leurs champions. Or, la prise en considération de cette même question par Vichy témoigne à l'évidence ici d'un traitement de faveur, là d'une sévérité sans retenue, tandis que les journalistes du moment manquent parfois d'esprit critique lorsqu'ils commentent l'actualité. Dès la mise en place du régime, la réorganisation du sport français est à l'ordre du jour. Dans l'*Almanach 1941* de *La France de Bordeaux et du Sud-Ouest*, Georges Février (s'agit-il d'un pseudonyme d'Henry Maxence ?) annonce « la suppression du sport professionnel avec cependant un "sursis" de trois ans pour la boxe, le cyclisme, le football et la pelote basque [21] ». En revanche, le journaliste ne semble pas s'émouvoir outre mesure de la condamnation du rugby à XIII. « Cette décision a entraîné immédiatement la suppression du catch et du rugby à XIII – tous les "treize" ont été réintégrés à la Fédération française de rugby (FFR) – alors que peut-être on aurait pu conserver ce dernier sport en lui donnant un statut amateur [22]. » Décision aux effets immédiats pour certains, décision remise à plus tard pour d'autres.

Le décret du 19 décembre 1941 marque la dissolution de la Ligue française de rugby à XIII. Avec une certaine fatalité, G. Février indique, dans la rubrique Rugby, que « chez les treize la Coupe de France ne put être achevée. En finale du championnat, le XIII Catalan battit Pau XIII par 20 points à 16 ». Et de poursuivre son propos sur la disparition du Treize :

« Mais cela n'est pas bien grave. Ça l'est beaucoup plus en ce qui concerne les trois "sursitaires". » Étonnant commentaire tout de même sans compter que G. Février considère que le professionnalisme sportif n'est pas une tare. « Il y a en France quelque 5 millions de sportifs et 1 500 à 2 000 professionnels qui, à de très rares exceptions près, font honnêtement leur métier. » Les travaux menés par Robert Fassolette sur le rugby à XIII permettent de cerner les enjeux de la disparition expéditive du néo-rugby[23]. En 1939, la Ligue de rugby à XIII rassemble 225 clubs dont 14 clubs professionnels où les joueurs disposent de contrats en bonne et due forme. Le public se déplace en nombre, séduit par l'attrait de son jeu limpide et favorisant les virtuoses. Ceci est à souligner car l'Aquitaine abrite plusieurs clubs d'excellence dans cette discipline sportive tandis que le rugby à XV occupe globalement une situation inconfortable. En 1939, sanctionnée par les autorités britanniques, isolée, la Fédération française de rugby à XV a perdu quelque 408 clubs depuis son apogée du milieu des années 1920 (avec 881 clubs), ses meilleurs éléments sont passés au XIII, l'amateurisme marron se dissimule derrière un discours alambiqué. Quelques dirigeants du XV, influents et écoutés sur les questions sportives par les représentants du pouvoir en place, tel le très pétainiste docteur toulousain Paul Voivenel, obtiennent gain de cause. Au même moment, en 1941, on peut penser que l'ancien ministre de Vichy, Jean Ybarnégaray, président de la Fédération française de pelote basque, ne nourrit pas d'inquiétude excessive quant à l'avenir des rencontres opposant des pelotaris professionnels. La croisade contre le professionnalisme sportif est une œuvre de diversion qui efface le rugby à XIII, alors très populaire dans la région du Sud-Ouest, de la carte sportive de l'Hexagone[24]. Une inconséquence de la politique sportive parmi d'autres qui permet au rugby à XV de supprimer un concurrent devenu redoutable.

La question des équipements sportifs de proximité

Le Commissariat général entend développer la pratique de l'éducation physique et sportive en favorisant l'essor des installations de proximité. De fait, si les nouveaux bureaucrates de l'administration des sports se félicitent du nombre de demandes d'aménagements qui remontent des localités, l'indifférence de certains départements (une vingtaine) à l'égard de l'enquête lancée par le commissariat est une évidence. Et rapidement, faute de matières premières (ciment, fer, acier, etc.), entre autres, le programme tourne rapidement court. Les subventions de l'État sont systématiquement révisées à la baisse et restent de l'ordre du possible. Le dirigisme de l'administration centrale brasse beaucoup de papier (affichettes de propagande, brochures diverses, courriers administratifs répétés, injonctions multipliées...), et cela pour des réalisations improbables. La question des terrains de sport qui doivent être installés à proximité des établissements scolaires reste en suspens. La ville de Bordeaux est invitée à développer les installations sportives de proximité. Or, la vision bureaucratique n'intègre pas plus la question de la pénurie de matériaux, qui se précise, que celle des moyens financiers dont disposent par exemple les communes.

À l'occasion de la foire-exposition de septembre-octobre 1941, à Bordeaux, les deux maquettes de complexes sportifs de proximité présentées sont en fait des éléments empruntés au schéma d'aménagement général de l'agglomération bordelaise établi en 1937. L'un concerne la vaste zone du marais de Luze et l'autre la mise en valeur sur la rive droite des espaces libres de la propriété Pinçon. Cette adaptation aux directives de Vichy est sur le point de devenir un conformisme de façade.

Telles qu'elles sont préconisées par Vichy, la pratique de l'éducation physique et celle des sports dans les établissements scolaires et à l'université suscitent quelque méfiance et le plus souvent de l'ironie. Dès le numéro de septembre-octobre 1940 de la revue *Le Sud Ouest Économique*, la légende d'une photographie met en garde contre le tout-éducation physique au lycée. Dans un petit essai, largement diffusé, Anatole de Monzie, historien universitaire et ancien ministre de l'Instruction publique, relaye cette idée et ironise sur la pseudo-histoire

dont se nourrissent certains moralistes et sermonnaires pour expliquer la défaite française [25]. Il consacre un savoureux chapitre à la « Compétition du sport et de l'histoire » qui devait initialement s'intituler « Borotra contre Carcopino ».

Avril-mai 1942. D'un commissariat à l'autre...

Jusqu'au mois d'avril 1942, le commissariat à l'EGS fonctionne « sur le modèle d'une grande équipe [26] ». Pour autant, il est évident que cette « équipe » est loin d'être en phase avec la réalité concrète et quotidienne de la vie sportive locale. Au moment où le colonel Pascot prend ses fonctions, en remplacement de Borotra, on comprend que la politique sportive nationale bascule dans une nouvelle période. Borotra est un maréchaliste convaincu et, à ce titre, un « nationaliste ». Pascot apparaît plus ouvert à l'Europe nouvelle et bénéficie du soutien de Laval ainsi que de la presse allemande. Avec l'appui d'Abel Bonnard qui remplace Jérôme Carcopino à l'Éducation nationale, Pascot veut que les établissements scolaires retrouvent le volume d'horaires d'EGS initialement prévus. Le journal *Der Mittag* du 18 mai 1942 souligne que « les déclaration du [nouveau] commissaire général aux sports [...] font ressortir qu'il se rend compte des fautes commises par son prédécesseur ». Le *Pariser Zeitung* du 26 juillet 1942 renchérit sur cette victoire acquise au nom du sport.

Le colonel Pascot incarne une conception autoritaire et égocentrique du pouvoir. En matière de sport, il s'enferme progressivement dans une vision idéalisée, biaisée de religiosité, quand il ne réactive pas certaines prétentions juvéniles et personnelles d'associer sport et esthétique littéraire. Sa façon d'appréhender le sport s'accompagne aussi de détours nettement plus politiques. Par deux fois, en avril et en septembre 1943, Pascot vient à Périgueux, avec René Bousquet, au Centre régional d'EGS destiné à la formation de la police, pour l'inauguration d'installations nouvelles. De même, lorsqu'il se rend à Bordeaux, au stade municipal, pour la première journée des championnats nationaux d'athlétisme, le 25 juillet 1942, Pascot achève son allocution sous les huées du public. André Noguès se remémore l'événement :

> « Lors de la cérémonie d'ouverture, on frôle l'incident. Tout commence par un discours prononcé par le colonel Pascot [...]. Dans son allocution, il commet la maladresse de faire l'apologie de la jeunesse allemande, italienne et finlandaise [...]. Des bordées de sifflets couvrent la voix de Pascot. La suite de ses propos se perd dans le vacarme. La compétition commence [...]. Les Allemands, dans les tribunes, sont restés de marbre face aux vociférations du public [27]. »

C'est clair, pour le public du sport et pour les acteurs du mouvement sportif associatif, le nouveau commissaire ne mérite pas une grande considération.

Du sport officiel à la Résistance : ébauche d'une perspective

Les effets indirects de la guerre puis de l'Occupation

Des facteurs indirects interviennent localement dans le domaine du sport. En 1939-40, l'afflux de réfugiés du Nord et de l'Est dans la région bordelaise amène dans les clubs locaux quelques nouvelles recrues sportives qui contribuent à faire évoluer la culture technique du sport. « Les réfugiés apportaient toute une culture sportive, par exemple dans le football. Le mouvement ouvrier implanté dans le Nord avait sans doute facilité l'acquisition d'une véritable culture sportive, très solidaire », note Yves Baloup. Selon d'autres témoignages, ce sont les conceptions du jeu et les méthodes d'entraînement, dans le basket-ball par exemple, diffusées par ces nouveaux venus qui profitent aux clubs locaux.

Plus insolite est le rayonnement sportif de la ville de Fumel pendant la guerre. Le rôle de l'entreprise Pont-à-Mousson est ici déterminant : « Devant les menaces de guerre, elle va se replier sur son usine métallurgique de Fumel où elle rapatriera dès 1940 une partie importante de ses meilleurs ingénieurs, laboratoires et équipes d'essais [28]. » Soucieuse de la qualité de vie de son personnel, la direction fait construire en deux ans un stade assez exceptionnel « qui sera

inauguré le 22 mars 1942 par Joseph Pascot [29] ». Le complexe sportif se compose d'un terrain de rugby entouré d'une piste d'athlétisme, bordé par deux tribunes, de trois terrains de tennis, d'un plateau Hébert, de deux terrains de basket-ball, d'un petit gymnase équipé, d'une piscine ouverte avec plongeoir et d'un bâtiment d'accueil. En 1943, un fronton de pelote basque vient compléter le complexe sportif. L'usine de Fumel rassemble plus de 1 500 salariés en 1941 et, par la suite, elle permet à nombre d'ouvriers, dont les rugbymen, d'éviter le STO.

L'envers du décor sportif de Vichy à Bordeaux et en Gironde

Un examen minutieux des dirigeants sportifs présents aux championnats nationaux d'athlétisme de juillet 1942, mobilisés par l'organisation des épreuves ou qui se trouvent là pour l'occasion, au stade municipal de Bordeaux, nous révèle la présence de différentes personnalités du monde sportif local. Il y a d'abord le journaliste René Labbe qui relate le déroulement de cette manifestation dans un long article illustré « Bordeaux-Sports 1942 [30] ». René Labbe est également dirigeant du Bordeaux étudiants club (BEC) et résistant (chevalier de la Légion d'honneur en 1949). Parmi les juges-arbitres, on trouve Maurice Sère, professeur d'EPS détaché au CREGS de Talence et résistant (il sera fait Compagnon de la Libération). Parmi les officiels et dirigeants sportifs présents, on peut identifier un autre chef de la résistance locale, le docteur Gabriel Seynat venu encourager les athlètes du SBBB (Stade Bordeaux Bastide Benauge). Le directeur du CREGS fait sans doute partie des personnalités qui se trouvent dans la tribune officielle. Et d'autres encore.

Il est éclairant à ce titre de s'intéresser à l'équipe enseignante du CREGS installée dans le château Monadey à Talence. Le directeur, Brès, ancien élève de l'École normale supérieure de Saint-Cloud, était auparavant en charge de l'École primaire supérieure de Bordeaux, où enseignait également Maurice Sère. Au début de l'année 1942, à Bordeaux, le commandement d'une armée secrète est provisoirement confiée à Grandier-Vazeille, résistant de la première heure, secondé « par le commandant Maurice Sère pour Bordeaux rive gauche Sud et par le docteur Seynat pour Bordeaux rive droite [31] ». Le commandant Rollot supervise les opérations. « À Brès, directeur régional de l'Éducation physique et des Sports [ce n'est pas exactement la fonction qu'il occupe], il donne mission de recruter des amis sûrs pour former et encadrer des groupes de renseignement et d'action [32]. »

D'autres illustrations de ce type peuvent être proposées. Michel Slitinsky par exemple, en sa qualité d'ancien membre de la section natation des Girondins, utilise « la filière des pompiers du port », en contactant le commandant Paduch pour échapper aux rafles de 1942 [33]. Bref, il existe un envers du décor au modèle sportif imposé ou soutenu par le régime de Vichy. Mieux encore, le sport a pu servir directement de paravent pour favoriser des actions de résistance à l'occupant.

À Bourg-sur-Gironde, les actions de la Résistance se structurent sur un fond d'expression associative laïque et de militantisme modelé dans l'esprit du Front populaire. Le 7 décembre 1940, le conseil municipal – conservateur – rejette la réclamation formulée un mois plus tôt par le directeur et la directrice des écoles primaires de Bourg souhaitant l'aménagement d'un véritable terrain pour l'éducation physique et les sports. Les jeunes devront se contenter d'un pré sommairement équipé, situé le long de la voie ferrée, jusqu'au mois de mars 1943. On est loin de l'élan voulu par le commissariat et ses relais locaux installés à Bordeaux. En février 1941, René Carayon, le directeur de l'école de garçons, animateur dévoué de l'association sportive l'Amicale laïque et Bourg sport (ALBS), doit quitter son poste. Soupçonné d'appartenir à la franc-maçonnerie, il est déplacé d'office par l'administration de Vichy et muté à Blanquefort. Il est remplacé par André Baloup, contraint au même type de déplacement d'office, en provenance de Sauveterre-de-Guyenne. D'ailleurs, ce dernier se voit obligé de « cesser immédiatement ses activités scolaires » à la rentrée d'octobre 1941. Il trouve un emploi dans l'entreprise locale de fabrication de vins mousseux Bassereau (et sera réintégré dans ses droits de fonctionnaire de l'Éducation nationale à la Libération). Telle est la situation locale au début de l'Occupation.

« À Bourg, la dynamique associative laïque demeure, autour du basket-ball, de l'athlétisme et du football, surtout avec le foot des "adultes" [...]. Rétrospectivement, c'est évident que ce type d'entretien physique et de maintien du lien social préparait la mobilisation pour la Libération », se souvient Yves Baloup. À la fin de l'année 1943 et plus encore au printemps 1944, de petits groupes sont parfaitement organisés : réception de parachutages d'armes, coups de main ponctuels et multipliés, opérations de harcèlement des soldats allemands. Plusieurs anciens de l'ALBS (André Bernard, Demeurant, Cadilhon, André Baloup et son fils aîné Gérard) sont impliqués dans ces actions, parfois sans rien connaître de l'engagement de tel ou tel ami, quand ils appartiennent à des groupes distincts. Sécurité oblige. Ils forment par la suite le « groupe des volontaires bourguais qui combattra l'occupant le long de l'estuaire de la Gironde jusqu'à la « poche de Royan ». Un certain Serge Lagrange, le fils de Léo Lagrange mort sur le front le 12 juin 1940 (et natif de Bourg-sur-Gironde), est du nombre, domicilié chez son grand-père, Auguste, qui présidera le comité local de Libération [34].

Une expérience associative qui réactive des valeurs de solidarité patriotique

Certains historiens du sport considèrent que les sportifs ne se sont pas engagés réellement dans la Résistance organisée. Sous cet angle restrictif, l'interrogation est à l'évidence mal formulée. Il ne s'agit pas de tomber dans l'erreur inverse et, de fait, toute extrapolation, toute généralisation abusive seraient autant de simplifications erronées. Pour autant, une analyse minutieuse appliquée au tissu sportif associatif reste à entreprendre, en Aquitaine et ailleurs. Les éléments rassemblés sur la Gironde [35] doivent pouvoir se retrouver dans d'autres départements ou localités du Sud-Ouest, au terme d'enquêtes locales minutieuses.

À l'évidence, les champions sportifs du moment ne sont pas nombreux à s'être engagés dans la Résistance. Mais c'est là une mauvaise façon de formuler la question. Ce n'est pas parmi ceux dont le visage est localement trop connu ou qui doivent respecter les contraintes liées à la pratique compétitive (entraînement régulier, récupération de la fatigue, sommeil...) qu'il faut rechercher en priorité des agents actifs de la Résistance. Jean-Pierre Martin fait un constat analogue pour les équipes de rugby du club de l'entente Fumel-Libos, en Lot-et-Garonne [36]. En revanche, les jeunes sportifs retraités, les célibataires n'ont pas à justifier leur absence nocturne [37]. En outre, les responsables ou militants d'associations, les éducateurs sportifs qui exercent une profession d'enseignant peuvent opérer, à l'intersection de plusieurs réseaux de sociabilité offrant des garanties de silence et, au besoin, des aides ponctuelles décisives.

L'action accomplie dans la Résistance par le docteur Raymond Ferrand, président de la section natation du BEC, et par Georges Tissot, sociétaire du club, ancien nageur et rugby-man, est à tout le moins exemplaire. Chez le docteur, au n° 60, rue Leyteire, « Georges Tissot avait installé [un] lit dans une soupente avec vasistas donnant sur les toits. Le docteur Ferrand soignait les blessés clandestins amenés par Georges Tissot. En leur absence, le "radio" profitait de cet asile de choix [38]. » À Caudéran, dans la banlieue bordelaise, antipétainiste convaincu, dès la signature de l'armistice, l'entrepreneur en bâtiments Marcel Riou (alias *Raf*) apporte sa contribution à un premier réseau de Résistance rapidement démantelé par la police allemande. Président du Club olympique Caudéranais et dirigeant impliqué dans plusieurs sociétés sportives et/ou républicaines de la commune, il organise un groupe de résistance qui opère en relation avec Roger Landes (alias *Aristide*), lié au SOE britannique, jusqu'à la libération de Bordeaux.

Dans certains cas, c'est un enchaînement de circonstances – s'expliquant bien-sûr par le refus d'accepter l'occupation allemande – qui peut précipiter l'engagement dans la lutte armée clandestine. Ainsi en est-il du jeune Marcel Suarès, né en 1914 à Bayonne, dans le quartier Saint-Esprit, issu d'une vieille famille de la communauté juive. Il a porté les couleurs de l'AS Bayonnaise puis de l'Aviron, en rugby. Le jeune Suarès, employé comme chaudronnier aux chantiers de l'Adour, est contraint de quitter Bayonne avec l'aide de ses amis, pour son

opposition systématique à l'occupant sur son lieu de travail, et de séjourner sous un faux nom à Mauléon, avant de passer la frontière pour rejoindre « Londres, et d'opérer ensuite sur le territoire occupé [39] ».

En conclusion, cette approche ne saurait être lue comme une étude systématique étendue à l'ensemble du périmètre aquitain. En revanche, les thématiques qui la structurent pourraient être étayées par des faits qui n'ont pas encore été consignés dans des études locales ou des publications. Si les premiers mois de l'Occupation peuvent être considérés, avec les nuances qui s'imposent, comme susceptibles d'améliorer l'administration du sport en France, force est de constater que le mouvement sportif constitué par les clubs s'efforce avant tout de préserver son autonomie et ses valeurs propres. Les remaniements ministériels (la mise à l'écart de Jean Ybarnégaray, l'arrestation de Jean Borotra, puis l'entrée en fonction de Joseph Pascot sur un territoire français entièrement occupé par les Allemands...) sont autant de jalons qui marquent une décrédibilisation accélérée du régime de Vichy. Assez vite, l'administration qui est en charge des questions sportives, surtout lorsqu'elle se montre tatillonne, ne jouit d'aucune véritable considération auprès des sociétaires et des dirigeants des clubs.

Le public se déplace en nombre pour venir applaudir des vedettes de l'athlétisme ou pour soutenir les grandes équipes locales qui opèrent en championnats et autres coupes de France : l'Aviron bayonnais, le Stade bordelais (SBUC), le SU Agen en rugby, les Girondins de Bordeaux en football. On enregistre un record de recettes avec un total de 411 000 francs pour les championnats de France d'athlétisme de 1942. Disputés au stade municipal de Bordeaux devant 22 000 spectateurs payants, les *Relais de Bordeaux* permettent de recueillir une recette de 393 000 francs. L'hebdomadaire *Le Miroir des Sports*, réduit à quatre pages en 1944, se fait l'écho de l'actualité et des exploits sportifs mais sans référence aucune à la politique sportive de l'État. Il en va tout autrement de l'hebdomadaire officiel du comité national des sports et des fédérations sportives françaises *Tous les Sports* qui paraît jusqu'au mois de juillet 1944. Cet organe de presse laisse aussi entrevoir l'essor de la pratique sportive (les jeunes, la pratique féminine, l'émergence et la progression spectaculaire de nouvelles disciplines, des records battus...) durant ces années de régime autoritaire. Entre refuge et refus, expression d'une liberté et contrainte subie, évasion ponctuelle et occupation allemande, le sport tient une place spécifique avec d'autres activités culturelles comme le spectacle, les arts, le cinéma, voire la corrida.

Dans les limites de la prise en considération du sport en Aquitaine, comment peut-on caractériser la période 1940-1944 ? C'est sous le signe du contrôle absolu de l'action sportive et sous l'angle d'une éducation sportive destinée à tenir lieu de culture générale, poussée jusqu'à la caricature, qu'il faut identifier l'action du régime en place. Dans ce domaine comme dans d'autres, si certains aspects semblent modernistes (comme la politique de formation des éducateurs avec la création des GREGS, la mise en place d'une administration de proximité), et ceci d'autant plus aisément qu'ils peuvent donner l'impression d'être poursuivis après la Libération, on retient pour notre part que ce régime politique liberticide n'a pu servir la cause de l'éducation physique et celle du sport associatif.

23. Ces classifications de première et deuxième catégories correspondent à celles de maison de tolérance et maison de rendez-vous, et plus tard à celles des « domiciles de prostitution ».

24. Cet aspect fondamental de la réforme est une exigence nazie, un alignement sur les décrets allemands de juillet 1940. Le Commandement militaire en France (*MBF*) et le Haut commandement de l'armée de terre (OKH) s'en félicitent d'ailleurs et veillent à ce que ces modalités soient bien inscrites dans chacun des arrêtés préfectoraux de la zone occupée ; BA-MA, RW 35/286.

25. ADG, 635 AW 64 : lettre de la Ligue française pour le relèvement de la moralité publique au préfet de la Gironde, 16 janvier 1941.

26. Alain CORBIN, *Les filles de noce, op. cit.*, p. 500.

27. *Ibid.*

28. ADG, SC 2124 : rapport du sous-chef de la Sûreté, 16 janvier 1942.

29. *Ibid.*

30. ADG, 3515 W 6 et 71b W 19b. Les archives du camp de Mérignac ne livrent qu'une vingtaine de cas de prostituées pour lesquelles une décision d'internement en « camp de concentration » a été prise par le Dr Léonard, mais sur arrestation de la police allemande entre juillet 1942 et octobre 1943.

31. À tel point que lorsque les services de police émettent le vœu de retrouver un pouvoir d'incarcération, du moins pour les prostituées internées pour soin, le secrétaire général à la police saisi de la requête doit en référer non pas au ministère de l'Intérieur, mais à son collègue de la Santé (ADG : 635 AW 63).

32. Cyril OLIVIER, *Les femmes de « mauvaise vie » dans la France de la Révolution nationale (1940-1944). L'exemple des régions de Poitiers et de Limoges*, thèse nouveau régime, Université de Poitiers, 2002, p. 132.

33. ADG, 635 AW 63 : lettre au préfet, 3 juillet 1942.

34. ADG, 635 AW 64 : lettres du 4 et 25 juin 1943. ADG, 635 AW 63 : lettre au préfet, 10 juillet 1942.

35. Il s'agit des hôtels situés : 44, rue Arnaud-Miqueu ; 12 et 20, rue de la Plate-Forme ; 4, rue Pierre-Charron ; 13 et 40 rue Saint-Sernin ; 12, 25 et 27, rue Darnal.

36. ADG, 635 AW 64 : rapport du chef de la Sûreté au commissaire central, 14 juin 1943.

37. ADG, 635 AW 64 : lettre du Dr Léonard au Dr Albertin, 16 mai 1944. Il souligne la prolifération de maisons, d'immeubles où se louent des chambres à la passe, à la nuit, tellement cela est lucratif et la demande importante.

38. ADG, 635 AW 64 : lettre du 30 mai 1944.

39. ADG, 635 AW 64 : rapport du 9 août 1944.

40. Loi du 6 août 1942, *JOEF*, 27 août 1942, p. 2922.

41. Michael SIBALIS, « Homophobia, Vichy France and the « Crime of Homosexuality ». The Origins of the Ordinance of 6 August 1942 », *GLQ : A Journal of Gay and Lesbian Studies*, n° 8, 2002.

Notes du chapitre 6

1. Robert O. PAXTON, « Vichy et le sport », in ARNAUD Pierre, TERRET Thierry (sous la dir.), *Le sport et les Français pendant l'Occupation. 1940-1944*, Paris, L'Harmattan, t. 1, 2002.

2. Voir notamment Jean-Louis GAY-LESCOT, *Sport et éducation sous Vichy (1940-1944)*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1991 ; Jean-Pierre AZÉMA (sous la dir.), *La politique du sport et de l'éducation physique en France pendant l'Occupation*, Rapport remis à Marie-George Buffet, ministre de la Jeunesse et des Sports, mars 2002.

3. Lettre de Jean Borotra adressée à Paul Vermet, pour les besoins de la thèse d'histoire de ce dernier. Voir Paul VERMET, *L'État et le sport moderne en France. 1936-1986*, Université de Caen, UFR d'Histoire, 1990, p. 119.

4. À ces chiffres empruntés à l'inventaire établi par Jean-Louis Gay-Lescot (*Sport et éducation sous Vichy, op. cit.*, p. 26-27), le recensement réalisé par Paul Vermet (probablement pour le début de l'année 1942) fait état de 206 agents relevant du corps d'inspection et de 850 moniteurs d'éducation physique et sportive auxquels s'ajoutent 25 postes de moniteurs nationaux et, pour les emplois administratifs, 100 postes de secrétaires et 200 postes de commis auxiliaires (Paul VERMET, *L'État et le sport moderne en France, op. cit.*, p. 90-92).

5. Jean-Louis GAY-LESCOT, *op. cit.*, p. 37.

6. Général Albinet (ancien Joinvillais et ex-commandant de l'EIMS de Pau), « L'École d'instruction militaire et sportive de Pau. 1941-1942 » in *Joinville. Livre d'or*, Association Les Anciens de Joinville, BRES (Bureau des relations extérieures et sociales), Paris, 1969, p. 35-36.

7. Directeur du CREPS d'Aquitaine (selon l'appellation actuelle de l'établissement) de 1984 à 1994, Francis Le Dû a réalisé une étude détaillée de ce que fut le GREGS de Bordeaux (Talence). Voir Francis LE DÛ, « Les activités d'éducation générale et sportive. CREGS – CREPS. 1940-1946, rupture ou continuité », in *Journées d'études du Laboratoire d'histoire du sport* (LAMAPS), Université de Bordeaux 2, 1er et 2 février 1991.

8. Jean-A. LATTE, « Le Centre de Bordeaux est ouvert », in *Tous les Sports*, n° 9, 30 août 1941, p. 3.

9. Cette phase de lancement du Centre est désormais bien connue grâce au témoignage de Jean Legrand, moniteur recruté par Brès et appartenant à l'époque au cadre mobile. J. Legrand a déposé un important fonds d'archives photographiques au CREPS d'Aquitaine (l'actuel établissement installé sur le domaine du château Monadey) où il enseigna plus tard avant d'être nommé professeur d'EPS au lycée Michel de Montaigne de Bordeaux.

10. Francis LE DÛ, « Les activités d'éducation générale et sportive. CREGS – CREPS. 1940-1946, rupture ou continuité », art. cit., p. 8-9.

11. Jean-Pierre AUGUSTIN, « Socoa et le Yacht club basque : berceau des écoles de voile (1935-1965) », in *Éducation et politiques sportives. XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Éditions du CTHS, 1995.

12. Dr Jean-Max EYLAUD, *Les sports et l'éducation de la Jeunesse*, Mont-de-Marsan, Éditions Jean-Lacoste, 1941.

13. L'article de Pétain « L'Éducation nationale » paru dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 août 1940 prône une éducation physique revenue « officiellement à l'honneur » dans le système éducatif, une « éducation générale féminine » compatible avec les « nécessités du développement physique et moral des futures Mères de France », ou encore la défense de l'amateurisme authentique dans le discours de Borotra du 7 septembre 1940 sur les ondes de Vichy.

14. *Tous les Sports*, n° 2, 12 juillet 1941.

15. *Tous les Sports*, n° 25, 20 décembre 1941.

16. *Tous les Sports*, n° 57, 8 août 1942.

17. *Tous les Sports*, n° 63, 19 septembre 1942.

18. Paul NAUDIN, *Un mois de rénovation nationale. Des faits, des actes, des documents*, Vichy, imprimerie Wallon, juillet 1940, p. 15-16.

19. *Ibid.*

20. AMB, conseil d'administration de la Société sportive d'Éducation physique les Girondins-Bordeaux-Football-Club : note pour une réorganisation future du sport en France, 7 juillet 1940.

21. Georges FÉVRIER, « La chronique sportive », in *Almanach 1941, La France de Bordeaux et du Sud-Ouest*, p. 122-127.

22. *Ibid.*

23. Voir Robert FASSOLETTE, *Histoire politique du conflit des deux Rugby en France*, Paris, mémoire pour le diplôme de l'INSEP, 1996. Voir aussi Robert FASSOLETTE, « La modernité sportive assassinée par décret : la mort du rugby à XIII en 1941 », in Pierre ARNAUD, Thierry TERRET (sous la dir.), *Le sport et les Français pendant l'Occupation, op. cit.*, t. 1.

24. Une croisade plutôt bien entretenue à la Libération par les milieux dirigeants quinzistes et le nouveau pouvoir politique qui se met en place.

25. Anatole DE MONZIE, *Pétition pour l'histoire*, Paris, Flammarion, 1942.

26. Jean-Louis GAY-LESCOT, *op. cit.*, p. 145.

27. André NOGUÈS, « Si Lescure m'était conté », in *Bordeaux, métropole sportive, Les Cahiers de la Mémoire*, n° 7, La mémoire de Bordeaux, 1997, p. 18-19.

28. Jean-Pierre MARTIN, « L'Union Sportive de Fumel-Libos : un club de rugby sous l'Occupation », in Pierre ARNAUD, Thierry TERRET (sous la dir.), *Le sport et les Français pendant l'Occupation, op. cit.*, p. 239.

29. *Ibid.*

30. René LABBE, « Bordeaux-Sports 1942 », *Bordeaux Noël 1942, Le Sud-Ouest Économique*, n° 336-338, octobre-décembre 1942, p. 325-328.

31. Pierre BÉCAMPS, « L'Occupation et la Résistance », in Joseph LAJUGIE (sous la dir.), *Bordeaux au XX^e siècle*, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 1972.

32. *Ibid.*

33. Michel SLITINSKY, *Procès Papon. Le devoir de justice*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube, 1997, p. 33-34.

34. Pierre BOYRIES, *Bourg et le Bourgeais. L'histoire d'une identité*, Burgus édition, 1988. Entretiens avec Yves Baloup, 27 novembre 2004 et 4 janvier 2005.

35. Voir notre étude sur l'agglomération bordelaise et ses clubs omnisports : Jean-Paul CALLÈDE, « Jeux régionaux et sports en textes et en images. L'illusion de la continuité culturelle sous "Vichy" », in Pierre ARNAUD, Thierry TERRET (sous la dir.), *Le sport et les Français pendant l'Occupation, op. cit.*

36. L'auteur note que les fondations de la piscine ont été utilisées comme cache d'armes par le maquis local : « L'usine de Fumel a servi de base au développement d'un très important groupe de FFI. Ce mouvement a pris corps dans les bureaux du service de la centrifigeuse de l'usine ». Voir Jean-Pierre MARTIN, « L'Union Sportive de Fumel-Libos : un club de rugby sous l'Occupation », *op. cit*, p. 246.

37. C'est un critère fixé par Georges Coulonges pour le recrutement du groupe de Lacanau, en Gironde, composé de jeunes de 20 à 23 ans et dépendant de l'OCM. Voir Jean-Pierre VITTORI, *Une histoire d'honneur.*

La Résistance, Paris, Ramsay, 1984. Pour le Canaulais Coulonges, le raisonnement est simple : « Les parachutages ont lieu la nuit... Les hommes mariés ne pourront jamais s'absenter sans donner d'explication » (*op. cit.*, p. 100). Grâce à la liste de noms énumérés dans le témoignage de Coulonges, on retrouve la sphère de sociabilité des footballeurs de l'AS de Lacanau et l'ossature du groupe culturel qui s'est constitué dans la localité. Le critère de départ est celui des amitiés forgées dans le sport et par l'activité associative.

38. L'ouvrage publié par le docteur André Dartigues permet de se faire une idée précise de l'action contre l'occupant conduite par plusieurs membres du BEC et/ou des étudiants de l'Institut régional d'Éducation physique de Bordeaux, rattaché à la faculté de médecine. Dr André DARTIGUES, *Les Hommes en blanc dans la clandestinité. La résistance médicale (1940-1944) à Bordeaux et en Gironde*, Bordeaux, Éditions Comité d'Histoire de la Résistance de Bordeaux et de la Gironde, 1996. Sur le BEC et l'IREP, voir p. 55-61.

39. Voir « La mort de "Fléau". Compagnon de la Libération, le Bayonnais Marcel Suarès vient de disparaître », rubrique « nécrologie », *Sud-Ouest* du 10 décembre 2004. Voir aussi : Jean-Pierre Xubero, « Marcel Suarès : "Fléau", pour l'Histoire », in *La semaine de Pays basque*, 16 décembre 2004 (coupures de presse aimablement communiquées par les dirigeants de l'Aviron bayonnais).

Notes du chapitre 7

1. Par exemple, l'étude des ministères des Finances et de la Production industrielle par Michel MARGAIRAZ, *L'État, les finances et l'économie en France (1932-1952). Histoire d'une conversion*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, t. 2, 1991, ou celle du ministère de l'Intérieur par Marc Olivier BARUCH, *Servir l'État français. L'administration en France de 1940 à 1944*, Paris, Fayard, 1997.

2. Raphaël MICHEL, *Être préfet sous l'Occupation. Un département de la zone nord : la Somme (1940-1944)*, thèse de doctorat, Université de Picardie Jules Verne, 2004.

3. Yves DURAND, « La politique régionale de Vichy dans la pratique : la préfecture régionale d'Orléans », in Christian Gras et Georges Livet (sous la dir.), *Régions et régionalisme en France du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, PUF, 1977.

4. Christophe CAPUANO, « Espaces régionaux et régime de Vichy de 1940 à 1944 : entre politique publique et dynamiques locales. Vers de nouvelles modalités d'administration des espaces locaux. Le cas de la région préfectorale de Dijon », in Yann DELBREL, Pierre ALLORANT, Philippe TANCHOUX (sous la dir.), *France occupée, France occupante : le gouvernement du territoire en temps de crise (de la Guerre de Cent ans au régime de Vichy)*, Orléans, Presses universitaires d'Orléans, 2008.

5. Jean-Pierre HARBULOT, *Le Service du Travail Obligatoire : la région de Nancy face aux exigences allemandes*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 2003.

6. Pierre BARRAL, « Idéal et pratique du régionalisme dans le régime de Vichy », *Revue française de science politique*, n° 5, octobre 1974, p. 923.

7. Message du Conseil national à la commission de réorganisation administrative daté du 19 août 1941, cité par Pierre GAY, in *Le Préfet régional*, Paris, Recueil Sirey, 1942, p. 81-83.

8. *Journal Officiel de l'État Français (JOEF)* n° 112, 22 avril 1941 : loi du 19 avril 1941. Exposé des motifs, p. 1722.

9. *Ibid.*

10. *JOEF*, n° 181, 1^er^ juillet 1941.

11. *JOEF*, n° 108, 6 mai 1942.

12. *JOEF*, n° 207, 27 juillet 1941.

13. Circulaire citée en intégralité par Jacques LESPES, *Les régions administratives et la nouvelle économie française : préfets régionaux et intendants des affaires économiques*, Paris, Recueil Sirey, 1942, p. 86.

14. *JOEF*, n° 237, 26 août 1941.

15. ADG, SC 698 : lettre d'Yves Bouthillier au préfet régional de Bordeaux, 11 décembre 1941.

16. ADG, Vrac 218 : note de l'IAE au préfet régional de Bordeaux, 24 mai 1943.

17. *Ibid.*

18. ADG, SC 698 : rapport de l'IAE, 20 octobre 1942.

19. Jean-Raymond GUYON, *Au service du vin de Bordeaux. Un demi-siècle de défense et d'organisation de la viniviticulture girondine*, Bordeaux, Delmas, 1956.

20. AN, F10 5002 : PV de la réunion des syndics de la Gironde, 18 mai 1942.

21. *Le Paysan d'Aquitaine. Organe mensuel de l'URCA de la Gironde*, n° 9, février 1944, p. 3.

22. ADG, 57 W 35 : séance de la section spécialisée de la viticulture du CDL, 31 août 1943.

23. AN, F1cIII 1199 : rapport du préfet régional de Bordeaux d'octobre 1943.

24. *Ibid.*